

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, pour des raisons sanitaires, à la salle des associations à 18h30, sous la Présidence d'Aurélie Chabenat, Maire de la commune.

Membres présents :

- Mmes Turpin, Noyer-Moreira, Chabenat, Patient-Leleu, Villepelet, Mallet
- Mrs Obry, Papin, Pagny, Braquart, Chabin.

Pouvoirs : M. Grousseau donne pouvoir à Isabelle Turpin  
Mme Sauvage donne pouvoir à Aurélie Chabenat  
M. Gilbert donne pouvoir à Guillaume Obry  
Mme Faucheret donne pouvoir à Marylène Noyer-Moreira

Secrétaire de séance : Guillaume Obry

**1. Modernisation des sorties sur l'A71**

Le Conseil municipal approuve le principe d'une remise en sécurité de la sortie actuelle de l'autoroute A71 couplé au projet d'une 2<sup>de</sup> sortie au nord de Bourges pour laquelle une étude d'opportunité a récemment été présentée par le concessionnaire Vinci autoroutes.

Le conseil municipal approuve également le principe d'une étude de faisabilité et d'opportunité d'une sortie complémentaire à mi-chemin entre Bourges et Saint-Amand-Montrond pour desservir le territoire aux alentours de Levet. Cette étude relève du concessionnaire AP2R.

**2. Transfert compétence assainissement collectif – versement de l'excédent budgétaire à la CCTHB**

Conformément aux engagements pris lors du transfert des compétences assainissement collectif, il est proposé de transférer les résultats du budget annexe assainissement collectif de la commune au budget annexe assainissement collectif de la communauté de communes terres du haut Berry.

Après délibération, le conseil municipal:

- accepte de fixer le montant des excédents à reverser par la commune ;
- adopte le principe de la reprise des résultats par la communauté de communes ;
- décide d'intégrer dans le budget principal de la commune les résultats du budget annexe assainissement collectif ;
- autorise Madame le maire ainsi que Madame la trésorière en charge des finances de la commune de reporter ses résultats de fonctionnement et d'investissement sur le budget primitif 2021 de la commune de Saint-Palais aux fins de reversement à la communauté de communes Terres du Haut Berry en date du 01/06/2021 (pour 50 % de l'excédent) et 01/10/2021 pour les 50 % restants).

**3. Approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget communal 2020**

Le compte administratif du budget communal 2020 est présenté au conseil municipal et fait apparaître un excédent de 92 608,15 € en fonctionnement et un excédent de 84 324,97 € en investissement. Ces résultats étant en tout point identique aux résultats du compte de gestion de la commune, ils sont approuvés, après délibération, par le conseil municipal.

**4. Vote des taux**

Le conseil municipal ne souhaite pas changer les taux et adopte, après délibération, les taux de la manière suivante :

- Taxe sur le foncier bâti : 31.52 (dont taux départemental 2020 : 19.72)
- Taxe sur le foncier non bâti : 42.44
-

## **5. BUDGET UNIQUE COMMUNAL**

Le Maire présente la section de fonctionnement, chapitre par chapitre. Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 660 901,00 €.

Le Maire présente de la même manière la section d'investissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 371 860,00 €.

Après délibération le conseil municipal, adopte, le budget unique communal 2021.

Les principaux postes de dépenses en 2021 sont l'achat du commerce (report 2020) ainsi que les études qui vont être lancées également cette année et les travaux de réfection de toitures de la salle des associations et de la sacristie.

## **6. Questions diverses**

Guillaume OBRY informe que les archives des comptes rendus du conseil municipal sont en accès libre depuis la page séance du conseil que nous mettons à jour après chaque conseil.

Pas de commentaires négatifs à déplorer sur la page Facebook de la commune depuis son ouverture.

Guillaume OBRY a passé du temps pour rendre le TPE et les boissons de L'Ardoise + rangement, nettoyage avec l'aide des agents communaux pour faire avancer le projet. Une autre séance devra être planifiée pour nettoyer le restaurant.

Le conseil d'administration du marché de potiers a décidé d'annuler l'édition 2021 en présentiel mais étudie une version virtuelle pour garder le contact et montrer notre soutien aux potiers.

Jean-François BRAQUART : indique qu'il y a eu une campagne de rebouchage de trous et c'est très bien. Il va communiquer à Madame le Maire ce qui est du ressort de la commune ou du départemental en matière de remplacement ou de réparation des panneaux de signalisation.

Marylène NOYER-MOREIRA propose une date pour passer en revue le 2<sup>nd</sup> circuit : 17 avril 10 h devant la mairie.

Elle fait également part d'un problème de surpopulation de chats dans le village. Il existe des associations qui stérilisent les chats à diffuser sur FB. Pour rappel, la SBPA ne recueille pas les chats.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

### **Pour information :**

→ Prochain conseil municipal : 5 mai (à confirmer).

→ Commission Environnement : samedi 17 avril 10h00 à la mairie